

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

N°10 10/09/2021

Lieu : Salle du conseil		
Rédacteur(s) : Justine Falzon /		
Objet :	Conseil municipal	
Statut du document :	AV (AV : à valider, VA : validé, SV : sans validation, DIFF : diffusé)	
Participants :	10présents	
Nom Prénom	Fonctions	Présent
Cyrille VALLON	MAIRE	O
Dominique ARDOUVIN	1 ^{er} Adjoint	O
Myriam SEILER	2 ^{ème} Adjoint	O
Ludwig BLANC	3 ^{ème} Adjoint	O Secrétaire de Séance
Danielle BARNIER	4 ^{ème} Adjoint	O
Sonia BOURDELIN	Conseillère	Absente pouvoir à Cyrille VALLON
Sébastien BRUNET	Conseiller	O
Alain CHAMBON	Conseiller	Absent pouvoir à Danielle BARNIER
Tomás DE LA GUARDIA	Conseiller	O
Pascale DESBRUN	Conseillère	O
Isabelle GUÉRIN	Conseillère	Absente pouvoir à Pascale DESBRUN
Brice LIOTARD	Conseiller	O
François LIOTARD	Conseiller	Absent pouvoir à Dominique ARDOUVIN
Rémi NOHARET	Conseiller	Absent pouvoir à Brice LIOTARD
Stéphanie PONCE	Conseillère	O

Points préparatoires

Début du conseil 19h30

M Ludwig BLANC se propose comme secrétaire de séance.

Cette proposition est acceptée par les présents.

DELIBERATION n°1 Plan pluriannuel de financement des postes afférents au fonctionnement du Cafébibliothèque.

Suites aux propositions de la commission et des conseillers délégués au Café Bibliothèque, M. le Maire porte à connaissance des membres du conseil le projet de plan pluriannuel de financement des postes afférents au fonctionnement du Café Bibliothèque.

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de subvention au titre du concours particulier de la DGD pour financer l'extension des horaires d'ouverture du Cafébibliothèque, il convient, à la demande de la DRAC, d'en approuver le plan de financement sur une base pluriannuelle.

La demande de subvention porte sur le financement des frais de personnel supplémentaires encourus pour assurer l'ouverture du Cafébibliothèque en soirée et le week-end. Les deux salarié(e)s municipaux étant partiellement affectés à ces plages horaires, le plan de financement englobe la totalité des coûts salariaux afférents. Il inclut également la participation de la Caisse des Allocations Familiales au titre de la prestation "Animation sociale", qui interviendra après agrément courant 2022.

Le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de la demande de subvention s'établit donc comme suit :

	2021 ¹	2022 ²	2023	2024	2025
Salaires Cafébibliothèque	16 516,50 €	33 033,00 €	33 033,00 €	33 033,00 €	33 033,00 €
Financement CAF	0,00 €	9 909,90 €	19 819,80 €	19 819,80 €	19 819,80 €
Financement DGD	4 509,18 €	9 018,36 €	9 018,36 €	6 441,68 €	6 441,68 €
Fonds propres commune	12 007,32 €	14 104,74 €	4 194,84 €	6 771,52 €	6 771,52 €

¹ Juillet à décembre

² Pour un agrément EVS à compter de juillet 2022

Après délibération, le conseil municipal

- **APPROUVE** le projet d'extension des horaires du Cafébibliothèque ;
- **APPROUVE** le plan de financement faisant apparaître des participations financières de la CAF et de la DGD ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget de la commune ;
- **AUTORISE** monsieur le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Délibéré à l'unanimité

DELIBERATION n°2 Avenant n°1 : Groupement de commande relatif à la réalisation d'une étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire des communes d'Autichamp, Chabrillan, Divajeu, la Repara Auriples, la Roche sur Grane et Soyans

Monsieur le Maire rappelle qu'après avoir signé la convention de groupement de commande initiale, les communes ont procédé à la consultation des bureaux d'études par l'intermédiaire de la commune de CHABRILLAN, mandataire du groupement et avec l'appui des services du Département qui interviennent en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Un seul candidat constitué du groupement d'entreprises Réalités Environnement et Idées eaux a

présenté une offre. Après analyse par les services du Département, l'offre présentée a été jugée satisfaisante sur le plan technique même si plusieurs points nécessitaient des précisions. En revanche, l'offre financière d'un montant de 109 135 euros H.T. était très largement au-dessus du budget d'étude prévu dans la convention de groupement de commande initiale, soit un montant d'étude de 50 000 euros H.T.

Cette évolution du montant d'études a également pour conséquence de faire évoluer le montant global de l'opération de 120 000 euros H.T. à 160 000 euros H.T.

MONTANT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

Le montant prévisionnel de l'opération objet de la présente convention est estimé à 160 000,00 euros H.T. et se décompose de la manière suivante :

- Frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage et frais divers et imprévus : 10 000,00 euros H.T.
- Frais d'études : 88 610,00 euros H.T. arrondi à 90 000 euros H.T.
- Frais de travaux : 60 000,00 euros H.T.

Ces dépenses seront toutes soumises à une TVA de 20% (taux de TVA en vigueur en 2020) soit un montant prévisionnel total de 192 000,00 euros T.T.C

Monsieur le Maire rappelle que cette étude peut bénéficier de financement de la part du Département et de l'Agence de l'eau. Le mandataire du groupement sollicitera les aides pour le compte de l'ensemble des communes et sollicitera le remboursement des frais de l'opération déduction faite du montant des aides obtenues

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n°1
- **APPOUVE** le montant global de l'opération de 160 000 euros H.T.
- **AUTORISE** le mandataire et les membres de la commission de suivi à engager toutes les démarches pour mettre en œuvre l'opération selon les modalités définies dans la convention de groupement de commande,
- **VALIDE** le montant prévisionnel propre de la commune de Chabrillan (voir tableau paragraphe 3 de l'avenant) soit 18 440.13 € HT qui fixe le montant maximal dédié à ce stade à cette opération. En cas de dépassement, une nouvelle délibération sera nécessaire.
- **AUTORISE** la commune de Chabrillan à solliciter les financements les plus élevés possibles auprès de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et du Département de la Drôme pour le compte de l'ensemble des membres du groupement,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document afférent à la présente délibération,
- **DIT** que la présente délibération sera affichée conformément à la législation en vigueur.

Délibéré à l'unanimité

Fin du conseil 20h00